

[Note de l'éditeur: La réponse mentionnée plus haut se lit ainsi]

1. Les résultats provisoires d'une étude sur l'emploi des étudiants du postsecondaire au cours de l'été de 1970 ont été publiés par le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration le 4 février 1971. L'enquête a été faite au moment de l'inscription des étudiants à l'automne. La méthode utilisée n'a pas permis d'inclure les étudiants qui pour une raison ou une autre, y compris celle de n'avoir pas réussi à trouver un emploi d'été, n'ont pas poursuivi leurs études postsecondaires ou n'en ont pas entrepris.

2. Selon l'enquête, tous les étudiants, à l'exception de 10%, ont cherché du travail rémunéré. Des 90% qui ont cherché du travail, 89% ont occupé un emploi à un certain moment durant l'été.

3. La population étudiante des universités en 1969-1970 est estimée à 312,000 par le Bureau fédéral de la statistique.

4. L'enquête a été faite au moyen d'un questionnaire écrit.

5. Près de 17,000 étudiants de 54 universités, collèges, CEGEP et écoles normales au Canada ont répondu au questionnaire. L'enquête s'adressait à un échantillonnage établi de façon scientifique, et le taux de réponse a été de 75% en moyenne.

6. Un rapport complet sur l'enquête, comportant un exemplaire du questionnaire et un exposé de la méthode employée, sera prêt dans quelques semaines.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

LES RECHERCHES SUR LA MARIJUANA ET LE HASCHICH

Question n° 49—**M. Orlikow:**

1. Est-ce que la Direction des aliments et drogues du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social cultive présentement de la marijuana et, dans l'affirmative, où se fait cette culture et en quelles quantités?

2. Où le ministère a-t-il fait l'acquisition des premières semences de marijuana et à quel prix?

3. Quels critères ont été établis par la Direction des aliments et drogues au sujet de l'approvisionnement des chercheurs canadiens en marijuana et en haschich?

4. Combien de demandes ont été reçues par la Direction des aliments et drogues concernant la recherche sur la marijuana et le haschich au Canada et combien de chercheurs ont été approvisionnés de marijuana?

(Le document est déposé.)

LA CONTRIBUTION FÉDÉRALE AU «CONGRÈS DES PAUVRES» À TORONTO

Question n° 688—**M. McIntosh:**

1. Quelle a été la contribution financière globale du gouvernement fédéral au «Congrès des pauvres» à Toronto?

2. Aux termes de quel poste de quel ministère cette contribution a-t-elle été autorisée?

3. Quels engagements futurs le gouvernement fédéral a-t-il autorisés envers ce groupe?

4. Quels organismes ont participé au «Congrès des pauvres»?

5. Dans chacun des cas, combien y a-t-il de membres autorisés?

6. a) Qui était le président du Congrès, b) a-t-il été nommé ou élu et dans l'un ou l'autre cas, par qui?

(Le document est déposé.)

[M. l'Orateur.]

SAINTE-SCHOLASTIQUE—LA LIQUIDATION DES BÂTIMENTS DE LA COURONNE

Question n° 726—**M. Valade:**

1. La Corporation de disposition des biens de la Couronne a-t-elle liquidé tous les bâtiments de la Couronne situés au nouveau site de l'aéroport international de Sainte-Scholastique selon l'appel d'offre d'achat du 28 octobre 1970, correspondant au dossier L.B. 25224 et, dans l'affirmative, à quelles conditions?

2. Quels sont les noms et adresses des acheteurs?

3. Quelles sont les sommes versées par chacun des acheteurs?

4. La Corporation a-t-elle entretenu des ententes spéciales avec l'un quelconque des acheteurs?

(Le document est déposé.)

LE COÛT DE L'APPUI CANADIEN À L'ONU

Question n° 890—**M. Robinson:**

Combien le Canada a-t-il dépensé annuellement pour appuyer les Nations Unies depuis la fondation de cet organisme?

(Le document est déposé.)

SASKATCHEWAN—LE PERSONNEL CHARGÉ DE L'APPLICATION DE LA LAAP

Question n° 1004—**M. Thomson (Battleford-Kindersley):**

1. Quels sont les noms et adresses de toutes les personnes employées en Saskatchewan en vertu de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies?

2. En 1970, quelle somme a-t-on versée à chacun, a) en traitement, b) pour les dépenses?

(Le document est déposé.)

M. McCleave: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Comme la question n° 1178 marquée d'un astérisque est inscrite en mon nom, je tiens à bien préciser qu'elle se rapporte uniquement aux fonds de secours pour les victimes d'inondations et à aucune autre forme de secours.

M. Coates: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Hélas, ce n'est pas pour une raison nouvelle car je l'ai déjà soulevée à une même occasion au sujet de la question n° 12 inscrite à mon nom au *Feuilleton* depuis le 8 octobre de la présente session. La fois précédente, où j'ai pris la parole, j'ai signalé à Votre Honneur le grand problème qui m'assaille n'ayant pas encore reçu de réponse à cette question. J'ai indiqué à Votre Honneur que cette question figurait déjà au *Feuilleton* de la dernière session du Parlement. J'ai ici aujourd'hui le *Feuilleton* du 5 octobre 1970 de la session précédente du Parlement, et je vous signale que la question n° 1203 marquée d'un astérisque est identique à la question n° 12 marquée aussi d'un astérisque. Je dois signaler un détail qui me cause d'énormes difficultés; ma question n° 43 est d'un genre analogue et porte sur le même sujet, mais pour une période ultérieure.

La question porte sur le Jet-Star qu'utilise le premier ministre et notamment, sur l'usage qui en est fait. C'est l'État qui a acheté cet appareil avec l'argent des contribuables. Le premier ministre se sert de cet avion à des fins précises. Il n'y a rien à redire là-dessus. Mais je crois avoir raison de demander les renseignements en question. Ils devraient être mis à la disposition des Canadiens car c'est l'argent provenant des impôts qui a servi à l'achat